



## Rapport de Gestion du conseil d'administration à l'assemblée générale du 8 juin 2019

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous faire rapport sur les activités de la SCE NewB (ci-après la Coopérative) et de vous soumettre les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2018.

### 1 Les faits marquants

#### 1.1 Le dossier bancaire

##### 1.1.1 La reprise active des discussions

L'ensemble de l'année 2018 a été marquée par un dialogue renforcé avec la Banque nationale de Belgique (ci-après la BNB). Ainsi, l'équipe a constitué un dossier d'introduction composé de trois lots de documents détaillant le business plan, la gestion des risques et la gouvernance, et une série de procédures et politiques de la future banque. Un travail de longue haleine, ponctué de plusieurs rendez-vous avec la BNB.

##### 1.1.2 L'introduction d'une demande d'agrément bancaire

Cette phase informelle a permis de travailler de manière constructive à l'introduction d'une demande d'agrément en tant qu'établissement de crédit, étape indispensable pour que NewB puisse mener des activités bancaires.

Le 29 janvier 2019, la Coopérative NewB a déposé officiellement une demande afin de pouvoir opérer en tant que banque dans le courant de l'année 2020. La BNB a demandé que le dossier soit complété.

Le 25 février, la BNB a officiellement jugé la demande d'agrément comme étant introduite. Ce dépôt marque le début d'une période de 12 mois maximum à l'issue de laquelle les autorités devront se prononcer sur l'octroi ou non de la licence bancaire.

Entretemps, NewB devra compléter les éléments déjà fournis, réunir les capitaux supplémentaires requis par l'autorité de contrôle et veiller à la réussite commerciale de ses solutions d'assurance.

##### 1.1.3 L'appel public à l'épargne

Une des conditions posées par le régulateur pour l'obtention de l'agrément est en effet que NewB lève suffisamment de capital avant le démarrage de ses activités bancaires.

Le montant de la levée de capital n'est pas encore connu et sera précisé ultérieurement par le régulateur.

Il s'agira d'une des étapes essentielles pour la construction de la banque, qui devra mobiliser tant les coopérateurs actuels de NewB que de nouveaux coopérateurs. Un prospectus devra être rédigé et



soumis à l'accord de la FSMA. Un retour sera fait vers les coopérateurs et coopératrices avec les précisions nécessaires en temps voulu.

NewB devra également adapter sa Gouvernance.

#### 1.1.4 La Gouvernance

NewB doit recruter des collaborateurs ainsi que des administrateurs aptes à gérer la banque. Il s'agit évidemment de trouver des personnes qui se sentent aussi proches de l'ADN du projet NewB et ont donc à cœur de le préserver.

Le dossier de demande d'agrément contient une proposition de composition du Conseil d'Administration (ci-après le CA) qui repose sur plusieurs principes.

Premièrement, conformément aux exigences réglementaires, le Conseil dans son ensemble doit démontrer que ses membres disposent de l'expertise et de l'honorabilité professionnelles requises afin de diriger un établissement de crédit et une activité de distribution d'assurances. Notons que dans cet exercice d'évaluation, en plus des domaines de compétences relatifs au secteur financier et à la gestion d'entreprise, la composition du CA tient également compte de compétences spécifiques relatives à l'expertise sociétale en matière notamment de «Finance éthique et solidaire», de «Tissu associatif», de «Protection des consommateurs» ou encore en matière de «Transition énergétique».

Deuxièmement, en ligne avec une résolution adoptée préalablement en assemblée générale et avec la valeur statutaire de « Diversité » de la Coopérative, le CA devrait par ailleurs être composé de minimum 40 % de femmes, de minimum 40% d'hommes, de minimum 40% de francophones et de minimum 40% de néerlandophones.

## 1.2 **Le Développement des activités**

NewB s'est attelée, et continuera au cours de 2019, à veiller à la réussite commerciale notamment de ses solutions d'assurance.

### 1.2.1 Des produits pour préparer la banque

NewB propose déjà des solutions d'assurance et une carte de paiement éthique pour soutenir son projet bancaire, en collaboration avec d'autres acteurs du monde financier qui disposent des autorisations nécessaires.

La carte NewB GoodPay Prepaid Mastercard est une carte de paiement qui permet de faire des achats en Belgique et à l'étranger. Plus de 6.500 cartes GoodPay ont été acquises par des membres de NewB alors qu'il s'agit d'un premier produit et qu'aucun budget marketing spécifique n'y a été consacré.

NewB a obtenu le 30 janvier 2018 son inscription comme intermédiaire en assurances sous le n° FSMA 0836.324.003 et agit dans ce cadre comme agent de l'assureur Monceau. Les produits d'assurance sont un complément naturel à l'activité bancaire et sont proposés depuis 2018 au moyen de deux contrats :

- NewB Assurance Auto dont la commercialisation a débuté le 9 juin 2018.
- NewB Assurance Carte dont la commercialisation a débuté le 17 décembre 2018.



### 1.2.2 D'autres solutions d'assurance au printemps 2019.

NewB travaille intensivement pour pouvoir proposer très prochainement d'autres solutions d'assurance : NewB Assurance Habitation – RC Familiale et NewB Assurance Vélo et autres engins de déplacement (trottinette électrique, monoroue, segway ...)

NewB Assurance Habitation est planifiée pour le second trimestre de 2019. A cette date NewB sera en mesure de proposer une assurance habitation (Assurance Incendie) pour un propriétaire ou un locataire d'une maison ou d'un appartement. Cette assurance sera assortie de différentes options - Vol & Vandalisme, Responsabilité Civile Familiale, Protection Juridique.

Le lancement de la NewB Assurance vélo & autres engins de déplacement est planifié dans la foulée. NewB sera alors en mesure de proposer un produit d'assurance pour les vélos (électriques ou non) ainsi que pour d'autres engins de déplacement comme par exemple une trottinette électrique, une monoroue, ... Quatre garanties pourront être souscrites de manière indépendante :

- Omnium : couvre le vol et les dégâts matériels. Une assistance est incluse.
- Responsabilité Civile Vélo : couvre les dommages matériels et corporels causés aux tiers en cas d'accident si votre responsabilité est engagée.
- Individuelle cycliste : couvre d'éventuelles lésions corporelles suite à une chute ou un accident avec le vélo assuré.
- Protection Juridique vélos : couvre tous les litiges avec votre vélo y compris ceux avec votre revendeur et/ou réparateur.

### 1.2.3 Le canal digital

La commercialisation des produits d'assurance de NewB s'effectue via le nouveau site internet de la Coopérative, mis en ligne en juin 2018. En tant que premier produit de la gamme, l'Assurance Auto est passée par une phase temporaire de souscription « manuelle », avant que la simulation online ne soit disponible en août pour une période de lancement progressif.

Entre-temps, une série d'améliorations portant sur l'expérience utilisateur et les textes du site a été mise en œuvre suite à des tests menés auprès de différents volontaires et aux retours de nos coopératrices et coopérateurs. Depuis lors, d'autres adaptations ont été apportées : au site, au positionnement tarifaire et au mode de formulation de certaines questions.

La mise en œuvre de ces produits a conduit NewB à nouer des partenariats avec plusieurs fournisseurs spécialisés et a eu comme conséquence une refonte en profondeur de toute l'infrastructure informatique avec des chantiers tels que la centralisation de l'infrastructure, le développement du système d'information interne, l'amélioration de la sécurité, la mise en conformité avec les règles en vigueur en matière de protection de la vie privée, le développement du nouveau site web principal ou encore du site web assurances.



## 1.3 Autres faits marquants de l'exercice 2018 ainsi que des mois précédents l'AG

### 1.3.1 Le GoodGift en quelques chiffres

A chaque paiement réalisé avec la NewB GoodPay Prepaid Mastercard, 5 cents sont versés à l'une des organisations membre de NewB ou à la Coopérative même pour soutenir la future banque ; plus de 20.980 € récoltés pour de « bonnes causes » ou pour NewB depuis le lancement de la carte GoodPay.

### 1.3.2 NewB : un mouvement social qui compte en Belgique

NewB a accueilli 505 nouveaux membres tout au long de 2018 et compte aujourd'hui près de 51.000 membres personnes physiques et 153 organisations de la société civile. Avec ces nombreux membres, NewB constitue un très large mouvement social en Belgique.

Par ailleurs, la page Facebook de NewB compte déjà plus de 16.000 fans, ce qui est plus que d'autres acteurs bancaires ayant une approche similaire.

Enfin, la participation est essentielle chez NewB : plus de 25.000 réponses ont été récoltées aux diverses enquêtes depuis le début du projet.

## 2 Le résultat comptable de l'année 2018

### 2.1 Les chiffres clefs

Les chiffres clefs comptables sont présentés dans les tableaux ci-après. Tous les chiffres mentionnés sont exprimés en euros et arrondis pour rendre la présentation plus lisible.

#### Le Bilan

<b>Actif</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>
<b>Actifs immobilisés</b>	<b>645.476</b>	<b>415.709</b>
Immobilisations incorporelles	634.006	400.612
Immobilisations corporelles	11.470	15.098
<b>Actifs circulants</b>	<b>5.265.979</b>	<b>7.876.926</b>
Créances à un an au plus	430.892	341.310
Valeurs disponibles	4.793.627	7.465.663
Comptes de régularisation	41.460	69.953
<b>Total</b>	<b>5.911.455</b>	<b>8.292.635</b>

Passif	2018	2017
<b>Capitaux propres</b>	<b>5.719.733</b>	<b>8.076.264</b>
Capital A	570.000	568.000
Capital B	4.713.520	4.682.000
Capital C	10.000.000	10.000.000
Perte reportée	-9.563.787	-7.173.736
<b>Dettes</b>	<b>191.722</b>	<b>216.371</b>
Dettes commerciales	69.297	140.163
Dettes fiscales, salariales et sociales	75.068	59.187
Autres dettes	15.041	17.021
Comptes de régularisation	32.316	-
<b>Total</b>	<b>5.911.455</b>	<b>8.292.635</b>

La perte reportée de 9.563.787 € est constituée du résultat de l'exercice précédent, pour un montant de 7.173.736 €, auquel s'ajoute la perte de l'exercice pour un montant de 2.390.051 €, minorée de l'intervention des actionnaires qui sont remboursés lors de l'exercice 2018 pour un montant de 7.958 €.

### Le Compte de résultats

	2018		2017
	Prévu	Réalisé	Réalisé
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>524.849</b>	<b>80.557</b>	<b>- 42.768</b>
Services et biens divers	-1.949.671	- 1.402.688	- 1.218.944
Rémunérations	-611.207	- 643.163	- 535.756
Amortissements	-165.936	-263.567	- 165.422
Autres charges d'exploitation	-240.000	- 176.344	- 69.369
<b>Perte d'exploitation</b>	<b>-2.441.965</b>	<b>-2.405.205</b>	<b>-2.032.259</b>
Produits financiers	-	8.574	290
Charges financières	-	- 1006	- 1.114
Charges exceptionnelles	-	- 372	-
<b>Perte de l'exercice à affecter</b>	<b>-2.441.965</b>	<b>-2.398.009</b>	<b>-2.033.083</b>

## 2.2 Commentaires sur les principaux postes du bilan

Le total du bilan s'élève, à la fin de l'exercice 2018, à 5.911.455 € contre 8.292.635 €, à la fin de l'exercice 2017, soit une baisse de 2.381.180 € (28,7%). Cette évolution fait principalement suite à la réduction de la trésorerie (-2.672.036 €) compensée en partie par l'augmentation nette des actifs immobilisés (+229.767 €) et des créances à un an au plus sur l'administration de la TVA (+89.916 €) du côté de l'actif.



### 2.2.1 Les postes de l'Actif

- **Les immobilisations incorporelles (poste 21 de l'actif)**

Ce poste du bilan a augmenté de 233.394 € en passant de 400.612 € fin 2017 à 634.006 € au 31 décembre 2018. Cette évolution résulte essentiellement (i) d'un accroissement des développements en matière de projets informatiques métier et d'évolution de l'infrastructure IT propre à NewB, ainsi que (ii) ceux relatifs liés à l'activité assurance.

- **Les immobilisations corporelles (postes 22/27 de l'actif)**

Les immobilisations corporelles représentent un total de 11.470 € à fin 2018 contre 15.098 € à fin 2017 avec une baisse essentiellement liée à de moindres investissements matériels dans le domaine des équipements de bureautique.

- **Les créances à un an au plus (postes 40/41 de l'actif)**

Ce poste passe de 341.310 € en 2017 à 430.892 € en 2018. La créance sur l'administration de la TVA constitue l'essentiel de cette rubrique, pour un montant fin 2018 de 396.968 €. Le solde est composé de créances diverses.

- **Les valeurs disponibles (postes 54/58 de l'actif)**

La liquidité disponible sur les comptes bancaires représente un montant de 4.793.627 € au 31 décembre 2018, en diminution de 2.672.036 €, corrélativement aux dépenses engagées pendant l'exercice.

- **Les comptes de régularisation (postes 490/1 de l'actif)**

Ce poste enregistre des charges liées à des coûts qui chevauchent les exercices 2018 et 2019. Le montant qui apparaît au bilan fin 2018 sera affecté au compte de résultat de 2019. Il s'agit principalement du stock de cartes et de primes d'assurances pour un montant total de 41.460 €.

### 2.2.2 Les postes du Passif

- **Le capital (poste 10 du passif)**

Le capital de la Coopérative est composé d'une partie fixe et d'une partie variable.

La partie fixe s'élève à 30.000 €.

La partie variable est quant à elle composée de 3 catégories de parts : A, B et C. L'encours de chaque catégorie à fin 2018 était respectivement de 570.000 € (+ 2.000 € par rapport à 2017), 4.713.520 € (+ 31.520 € par rapport à 2017) et 10.000.000 € (inchangé). L'apport brut (hors remboursement des parts en cours d'exercice) de capital (nouveaux coopérateurs) s'élève en 2018 à 44.440 € dont 8.000 € pour la catégorie de coopérateurs A et 36.440 € pour la catégorie de coopérateurs B. Il n'y a pas eu de nouveaux membres dans la catégorie C.

En tenant compte des remboursements réalisés en cours d'exercice, le capital souscrit de la Coopérative passe de 15.250.000 € à fin 2017 à 15.283.520 € à fin 2018 soit une progression de 33.520 € sur un an.



- **Les dettes à un an au plus (poste 42/48 du passif)**

Ce poste enregistre les factures à payer auprès de nos fournisseurs y compris certaines factures encore à recevoir (69.297 € à fin 2018), les provisions pour pécules de vacances (71.618 € à fin 2018, à comparer à la somme de 75.068 €) et enfin les dettes diverses dont le poste passe de 17.021 € euros à 15.041 € entre l'exercice 2017 et celui de 2018.

- **Les comptes de régularisation (poste 492/3 du passif)**

Ce poste de la comptabilité (32.316 € en 2018) prend en compte principalement des charges dont le nom est "charges à imputer" car elles sont connues et relatives à l'exercice 2018, mais n'apparaîtront effectivement qu'au cours de l'exercice suivant.

## 2.3 Analyse des résultats

La prévision budgétaire pour l'exercice 2018 présentée lors de l'assemblée générale du 9 juin 2017 faisait état d'un résultat de -2.441.965 € soit un écart de 43.956 € euros avec le résultat 2018 de -2.398.009 €.

### 2.3.1 Le chiffre d'affaires (Poste 70 du compte de résultat)

Au 31 décembre 2018, les produits d'exploitation ressortent à 80.557 € contre -42.768 € euros pour l'exercice 2017.

Pour rappel, le chiffre d'affaires qui apparaît dans les comptes annuels présentait en 2017 un chiffre négatif suite à l'enregistrement d'une note de crédit de MasterCard de 80.000 €, qui techniquement venait en déduction du chiffre d'affaires réel. En dehors de cette aspect purement comptable, le total des recettes en 2017 s'élevait à 37.232 €.

### 2.3.2 Les charges d'exploitation

Les charges d'exploitation sont réparties en quatre rubriques principales : (i) les services et biens divers, (ii) les rémunérations, (iii) les amortissements et (iv) les autres charges d'exploitation<sup>1</sup>. Les charges d'exploitation ont augmenté de 496.271 € en passant de 1.989.491 € en 2017 à 2.485.762 € en 2018.

- **Les services et biens divers (Poste 60/61 du compte de résultat)**

Les principaux postes sont les honoraires pour un montant stable d'un exercice à l'autre avec un total de 646.764 € fin 2018, les prestations informatiques pour un montant en augmentation de 187.999 € avec 469.221 € fin 2018 et les coûts de location des locaux pour un montant en augmentation de 19.200 € avec un total de 95.600 € fin 2018. Le solde de 191.241 € (214.087 €) représente des postes comptables divers tels que les assurances diverses, les coûts de publicité et d'annonces, les frais de réunion, les frais de déplacement, etc.

A noter qu'un développement IT n'a pas été activé en vertu de l'application du principe de prudence à concurrence d'un montant 254.120 €.

---

<sup>1</sup> Les chiffres entre parenthèses sont ceux de l'exercice 2017.

- **Les rémunérations (Poste 62 du compte de résultat)**

Le montant des rémunérations, charges sociales et pensions augmente de 107.407 € découlant essentiellement de l'augmentation du nombre de collaborateurs salariés dont le nombre moyen en équivalent temps plein (ETP) passe de 8,4 à 9,8.

- **Les amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles (Poste 630 du compte de résultat)**

Ils représentent 263.567 € en 2018, en augmentation de 98.145 € suite aux investissements réalisés principalement en développements informatiques (voir la rubrique Actif au point 2.2 ci-dessus)

- **Les autres charges d'exploitation (Poste 640/8 du compte de résultat)**

Le montant de TVA non-récupérable pour un montant de 173.159 € constitue l'essentiel de cette rubrique (au total 176.344 € en 2018). Il est en augmentation de 106.975 € par la suite de la prise en charge lors de l'exercice 2018 des rectifications de prorata non-déductibles pour les exercices 2016 et 2017, respectivement passés de 29% à 31,49% pour 2016 et 37,65% pour 2017 et 2018, sur les montants de TVA payés.

- **Perte de l'exercice (Poste 9904 du compte de résultat)**

La perte de l'exercice 2018 ressort à 2.398.009 €, contre une perte de 2.033.083 € lors de l'exercice précédent.

### 3 Le budget pour l'exercice 2019

Cette proposition budgétaire pour l'exercice 2019 a été approuvée par le Conseil d'Administration <sup>(1)</sup> et elle est présentée à l'Assemblée générale du 8 juin 2019.

	<b>Budget 2019</b>	<b>Réalisé 2018</b>
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>408.675</b>	<b>80.557</b>
Services et biens divers	-3.486.015	- 1.402.688
Rémunérations	-836.692	- 643.163
Amortissements	-365.205	-263.567
Autres charges d'exploitation	-240.000	- 176.344
<b>Perte d'exploitation</b>	<b>- 4.519.237</b>	<b>-2.405.205</b>
Produits financiers	-	8.574
Charges financières	-	- 1006
Charges exceptionnelles	-	- 372
<b>Perte de l'exercice à affecter</b>	<b>- 4.519.237</b>	<b>-2.398.009</b>

(1) : CA du 18 janvier 2019.

#### 3.1 Evolutions

L'augmentation des produits d'exploitation est due à la commercialisation des différents types de contrat d'assurance prévus pour 2019, dont l'assurance auto, l'assurance carte, l'assurance habitation





(avec en option la RC vie privée notamment), l'assurance vélo, l'assurance accident individuel et enfin l'assistance.

- **Services et biens divers**

L'accroissement des services et biens divers, plus 2.083.327€, par rapport à la situation de fin 2018 (1.402.688 €), est lié à la mise en place de la future banque, pour laquelle des coûts substantiels sont prévus. Les différentes rubriques concernent :

- La composante IT qui représente à elle seule une dépense prévue de 1.363.000, dont principalement 634.000 € pour le système de gestion bancaire, 260.000 € pour l'hébergement des applications, 177.000 € pour les systèmes de paiement et 210.000€ en tant que réserve pour dépenses non-prévues ;
- Les honoraires sont budgétés à un niveau de 1.272.000 €. On y retrouve la facturation des activités sous-traitées telles que l'audit, la compliance, l'assistance technique et l'assistance juridique, ... ;
- Les dépenses relatives à la communication et notamment dans le cadre de la campagne d'appel public à l'épargne, pour un montant de 448.000 € ;
- Et les coûts liés à la logistique générale qui représentent le solde, soit près de 400.000 € et qui comprennent les coûts de location des locaux (128.000 €), l'organisation des assemblées générales (50.000 €), les coûts de formation du personnel (85.000 €) et le solde pour les frais divers (137.000 €).

- **Les rémunérations, charges sociales et pensions**

Ces postes augmentent d'un montant de 193.529 € suite à l'engagement de personnel supplémentaire, ce qui fait passer l'effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein de 9,8 ETP fin 2018 à 20 ETP fin 2019.

- **Les amortissements**

Tenant compte des investissements incorporels prévus pour la mise en place de l'activité bancaire et de l'activité d'assurance, qui s'élèvent à un montant prévu de 526.000 €, les amortissements passent de 263.567 € réalisés fin 2018 à 365.205 € budgétés fin 2019.

- **Les autres charges d'exploitation**

Le budget de 240.000 € des autres charges d'exploitation représente la réserve pour dépenses imprévues.

## 3.2 Conclusion

Le développement de la future banque entre dans une phase concrète en 2019 avec pour conséquence des dépenses élevées, nécessaires à la mise en œuvre de la structure de fonctionnement et de l'infrastructure technique de la nouvelle banque. En 2019, l'enjeu est de créer cette banque en



respectant nos valeurs et en poursuivant le développement d'activités complémentaires génératrices de revenus.

Les prévisions de liquidités montrent que la trésorerie est suffisante pour engager ces dépenses.

NewB continue de compter sur l'engagement de tous les coopérateurs et coopératrices. Celui-ci passe, d'une part, par l'utilisation soutenue des produits offerts par NewB et, d'autre part, par le recrutement de nouveaux coopérateurs et de nouvelles coopératrices. Pour ces derniers et dernières, dans l'attente de la campagne de capitalisation prévue, leur contribution est limitée à 20 €. Il est toutefois nécessaire de garder à l'esprit que c'est un engagement fort qui a permis à NewB en 2013 d'atteindre une masse critique, confirmant ainsi qu'une autre banque est possible.

#### **4 Evènements importants survenus après la clôture de l'exercice**

Exceptés les travaux de finalisation du dossier de demande d'agrément auprès de la Banque nationale de Belgique et son dépôt avalisé à la date du 25 février 2019, aucun élément important ne s'est produit après la clôture de l'exercice susceptible d'influencer sensiblement le résultat

#### **5 Circonstances susceptibles d'avoir un effet notable sur le développement de la Coopérative**

Avons-nous besoin de NewB ? Cette banque viendrait-elle combler un manque ou se rajouter à la panoplie d'acteurs présents sur le marché bancaire belge ? Quelles seraient les circonstances susceptibles d'avoir un effet notable et favorable au développement de NewB en tant que banque ? Il s'agit ici de développer une série d'éléments de réponses à ces questions.

##### **A la naissance, un double constat, toujours d'actualité**

Rappelez-vous, NewB naissait à la suite d'un double constat : celui de l'appauvrissement du paysage bancaire en Belgique et de la mauvaise gestion qui nous a conduit à la crise de 2008.

Si on parle d'il y a plusieurs années, NewB reste à l'heure actuelle une réponse cohérente à ce double constat qui l'a vu naître.

En effet, sur les 90 banques présentes en Belgique, 75 sont des filiales ou des succursales de banque étrangères, ce qui porte à 83% le nombre de banques étrangères en Belgique<sup>2</sup>. Un paysage bancaire encore peu diversifié dans lequel NewB comblerait un manque : celui d'avoir une banque à la fois coopérative, éthique et belge, qui soit différente sur le fond et sur la forme.

Le deuxième constat, plus fondamental, est la difficulté d'avoir des banques capables de faire évoluer les pratiques du métier pour tenir compte des défis écologiques et sociaux qui nous occupent. En 2016-2017, une grande banque présente en Belgique finançait à hauteur de 12,8 milliards d'euros les énergies fossiles et seulement à hauteur de 3,3 milliards d'euros les énergies renouvelables. Dix ans après la crise de 2008, les banques conventionnelles ne semblent pas ou peu financer la transition

---

<sup>2</sup> Contre 53 % aux Pays-Bas, 41 % en France et 8 % en Allemagne. Voir « facts & figures 2016-2017 » de Febelfin. Consultable sur <https://www.febelfin.be/fr/chiffres/le-secteur-financier-belge-en-detail>



sociale et écologique dont nos sociétés ont besoin. Ici aussi NewB ambitionne d'être une banque au service de ces transitions, dans le respect de l'humain et de la planète.

### **Une banque pour le climat ?**

Si on se concentre sur les questions liées au climat au cœur de l'actualité de ces derniers mois, NewB entend jouer un rôle essentiel dans cette lutte portée par de nombreux et nombreuses jeunes.

Les premiers prêts qui seront octroyés par NewB serviront exclusivement à financer la rénovation des maisons et bâtiments dans une logique de transition énergétique. La mobilité douce sera également au centre de nos préoccupations dès le début. De plus, NewB ne financera pas d'entreprises qui exploitent des énergies fossiles. Un pas essentiel et considérable au sein du paysage bancaire actuel.

### **Quelle demande pour la finance éthique ?**

D'après une enquête de BBDO réalisée en 2016, 35% de la population belge serait favorable à l'arrivée d'un projet comme celui de NewB<sup>3</sup>. Une étude de 2015, publiée par le Morgan Stanley Institute for Sustainable Investing, nous apprend que 80% des milléniums (adolescent·e·s né·e·s dans les années 2000), plus de 70% de femmes et 60% d'hommes s'intéressent à la finance éthique et estiment que l'environnement, le social et la gouvernance sont des facteurs importants quand on réalise des investissements<sup>4</sup>. Une étude du Réseau Financité et de Novactis mentionnait aussi en 2017 que 63% des wallon·ne·s et des bruxellois·e·s sont prêt·e·s à investir dans le secteur de l'économie sociale.

Enfin, on voit que l'encours des produits financiers solidaires certifiés par le label Financité & Fairfin en Belgique s'approche des 240 millions d'euros<sup>5</sup>. Un volume qui augmente encore chaque année, bien que lentement.

### **Les signaux au rouge.**

Le FMI et l'OCDE s'accordent à dire que le niveau de risque de connaître une crise financière est élevé<sup>6</sup>. « La dette américaine s'envole... La tendance est la même au niveau mondial avec un total de 244.200 milliards de dollars de dettes, soit une hausse de 318% en 10 ans »<sup>7</sup>.

Alors si personne au sein de NewB n'espère cette crise, on sait aussi que ce sont des climats propices aux changements de comportement. De plus, la confiance des belges dans les banques classiques n'est guère revenue, elle a même diminué depuis la crise financière. Pour 52% des 1.000 personnes

---

<sup>3</sup> Etude de BBDO réalisée pour NewB en 2016.

<sup>4</sup> Morgan Stanley Institute for Sustainable Investing, Cerulli Associates, 2015

<sup>5</sup> Bernard Bayot dans *En marche* : "Le Fric, c'est (parfois) chic" Philippe Lamotte, 21 mars 2019

<sup>6</sup> Bernard Bayot dans *En marche* : "Le Fric, c'est (parfois) chic" Philippe Lamotte, 21 mars 2019

<sup>7</sup> Cédric Boitte, « Tous les signaux sont au rouge..Une crise financière est-elle imminente ? », Trends Tendances, mis en ligne le 04/04/2019. Disponible sur [https://trends.levif.be/economie/banque-et-finance/tous-les-signaux-sont-au-rouge-une-crise-financiere-est-elle-imminente/article-normal-1116215.html?fbclid=IwAR3PwuGCJzFczKLoiwu0v0VJ\\_RM8L\\_Jud57fnQ8oRx5yE89VmK63y2Vfes](https://trends.levif.be/economie/banque-et-finance/tous-les-signaux-sont-au-rouge-une-crise-financiere-est-elle-imminente/article-normal-1116215.html?fbclid=IwAR3PwuGCJzFczKLoiwu0v0VJ_RM8L_Jud57fnQ8oRx5yE89VmK63y2Vfes)



interrogées par le Tijd et L’Echo dans une étude réalisée en 2018, seuls 4% disent avoir plus confiance et 44% ont autant ou tout aussi peu confiance dans les banques<sup>8</sup>.

### **Les banques coopératives, un modèle plus stable et plus rentable**

Par ailleurs, l’attrait pour les banques coopératives pourrait être croissant car elles offrent une plus grande stabilité de revenus et une volatilité inférieure de rendement par rapport aux banques commerciales classiques. On peut trouver diverses raisons<sup>9</sup> à ce phénomène comme leur moins grande dépendance aux marchés ou leur moindre motivation à prendre des risques excessifs<sup>10</sup>. Un rapport déposé au parlement européen ajoute que les banques éthiques sont 3 fois plus profitables que les banques systémiques de par leur résistance aux chocs<sup>11</sup>. Enfin, le « Baromètre de la consommation 2014 » en Belgique révèle que 23% des consommateurs du pays veulent être client·e·s d’une banque coopérative en Belgique. Une aspiration qui n’est aujourd’hui pas satisfaite mais que l’on ambitionne de rencontrer avec la création de NewB.

### **Une nouvelle mobilisation des organisations membres de NewB**

Fin 2018, les organisations membres de NewB ont été remobilisées. Elles ont à nouveau réaffirmé leur soutien à NewB et signé conjointement un *appel* à mobiliser de nouveaux membres parmi leur entourage respectif dont voici un extrait :

*« Nous sommes de plus en plus nombreuses et nombreux à faire évoluer nos modes de vie afin de soutenir un modèle de société plus respectueux de la planète et de ses habitants. C’est le cas aussi dans le domaine bancaire : alors que la finance classique continue à causer des dommages économiques, écologiques et sociaux irrémédiables, la société civile belge s’est organisée et vient de déposer officiellement une demande pour ouvrir une banque locale, coopérative et durable dès 2020 ! Enorme motif de satisfaction pour les organisations signataires, qui appellent l’ensemble des citoyennes et citoyens à se mobiliser plus que jamais derrière le projet NewB. »*

Plus de 90 organisations ont ainsi relayés massivement cet appel et des vidéos, articles, flyers, affiches et autres moyens de communication dans leurs réseaux. Ceci a permis à NewB de connaître une nouvelle vague de souscription. Un soutien qui marque que la volonté des fondateurs et des autres organisations de créer une alternative bancaire en Belgique est toujours d’actualité.

---

<sup>8</sup> « Dix ans après la crise financière, les banques n’ont pas réussi à retrouver la confiance des clients », Trends Tendances, 11/09/2018. Disponible sur : <https://trends.levif.be/economie/banque-et-finance/dix-ans-apres-la-crise-financiere-les-banques-n-ont-pas-reussi-a-retrouver-la-confiance-des-clients/article-normal-889115.html>

<sup>9</sup> Les 5 raisons sont selon le Groupe d’experts sur la réforme structurelle du secteur bancaire de l’UE : (i) leur capacité à utiliser l’excédent de la clientèle comme coussin, elles sont plus fortement capitalisées en moyenne, (ii) leur moindre dépendance aux marchés, (iii) leur motivation inférieure à prendre des risques excessifs, (iv) leur tendance à opérer sur le marché moins risqué de la banque de détail et (v) le soutien mutuel qu’elles s’accordent au travers de réseaux de coopératives.

<sup>10</sup> Mémoire du Réseau Financité pour les élections européennes, fédérales et régionales 2019 : 56 propositions pour une finance au service de l’intérêt général, proche et adaptée aux citoyens, p. 23, 2019

<sup>11</sup> Bernard Bayot dans *En marche* : “Le Fric, c’est (parfois) chic” Philippe Lamotte, 21 mars 2019



### **Une demande forte et réaffirmée**

Les circonstances évoquées ici témoignent sous différents angles qu'il y a toujours belle et bien une demande forte à la venue de NewB. Et si le projet s'inscrit dans le temps, il prouve aussi que nous ne sommes pas une institution qui surfe opportunément sur la vague des enjeux susmentionnés.

NewB a réussi à réunir des dizaines de milliers de citoyens et citoyennes autour de son projet avant même d'avoir débuté la moindre activité économique. Et si elle doit encore grandir pour parvenir à ces fins, notre coopérative est la résultante de la demande populaire grandissante pour une finance qui réponde aux enjeux sociétaux de notre temps.

## **6 Application des règles comptables en vue de la continuité**

Le Conseil d'administration a constaté que la continuité de la Coopérative était assurée pour réaliser l'objet social de créer une banque coopérative éthique et durable, et ce en fonction des éléments suivants :

- L'introduction formelle du dossier de demande d'agrément en qualité d'établissement de crédit, dont la réception le 25 février 2019 a été confirmée officiellement par la BNB ;
- Le lancement d'un nouvel appel public à l'épargne sous condition de l'approbation du projet de prospectus par la FSMA.
- La stimulation de coopérateur.rice.s à participer indirectement à l'accroissement du capital en recrutant des nouveaux membres, dans un premier temps (à partir de février jusqu'au lancement de l'appel public à l'épargne) via une formule qui présente un risque limité pour le nouveau·elle coopérateur.rice. ;
- Le lancement de nouveaux produits d'assurance en 2019 permettra à la Coopérative d'augmenter l'apport de revenus issus de produits.
- Une surveillance étroite du budget et de la liquidité étant donné le constat que la Coopérative est toujours dans une phase de lancement, ce qui implique que les frais ne sont pas encore couverts par des recettes opérationnelles. En 2018, les comptes sont cependant restés dans les limites du budget validé par l'Assemblée générale en juin 2018. Pour 2019, un système de monitoring régulier de la liquidité a été instauré pour la gestion des flux de trésorerie ;

Tenant compte de ces éléments, de l'état actuel de la procédure d'obtention de l'agrément (période comprise entre 6 et 12 mois depuis le 25/02/19), d'une campagne de capitalisation et du lancement de nouveaux produits, la continuité de la Coopérative est entièrement assumée par le conseil d'administration.

## **7 Succursales et filiales**

La Coopérative ne dispose d'aucune succursale à l'étranger, ni filiale.



## 8 Conflits d'intérêts

Il n'y a pas eu de conflit d'intérêts déclaré dans le chef d'un ou plusieurs administrateur·rice·s au cours de l'exercice.

## 9 Rapport spécial sur le respect des conditions d'agrément CNC

Conformément à l'article 1<sup>er</sup> § 7 de l'Arrêté royal du 8 janvier 1962 fixant les conditions d'agrément des sociétés coopératives, le Conseil d'administration a établi un rapport spécial afin de justifier que les conditions d'agrément au Conseil National de la Coopération, en particulier celles visées au § 1<sup>er</sup> 6° et 8° du même article, sont rencontrées. Ce rapport spécial du Conseil d'administration est annexé au présent rapport de gestion.

## 10 Conclusion

Le résultat de l'exercice 2018, -2.4 MEUR, est en phase avec la prévision présentée lors de l'Assemblée générale du 9 juin 2018

L'introduction de la demande d'agrément bancaire a officiellement été jugée recevable à compter du 25 février. Cette date marque le début d'une période de 12 mois maximum à l'issue de laquelle les autorités devront se prononcer sur l'octroi ou non de la licence bancaire.

Les premiers produits d'assurance ont vu le jour. Après le lancement de NewB Assurance Auto, a été créé NewB assurance Carte en toute fin d'année. La gamme sera complétée dans le courant du 2<sup>nd</sup> trimestre 2019 par d'autres solutions d'assurance : Habitation, RC Familiale et Vélo au sens large

Le projet de NewB a plus que jamais du sens au regard des défis actuels pour lesquels la future banque entend jouer un rôle essentiel.

Nous tenons à remercier vivement toutes les personnes qui ont contribué aux réalisations de la coopérative.

## 11 Proposition d'affectation du résultat

La perte de l'exercice 2018 s'élève à : -2.398.009,46 €

La perte reportée de l'exercice précédent s'élevait à : -7.173.736,00 €

Nous proposons d'affecter la perte de l'exercice 2018 comme suit :

- Intervention des actionnaires remboursés lors de l'exercice 2018 = -7.958,23 €
- Perte à reporter = -2.390.051,23 €

**Résultat (perte) à reporter : -9.563.787,23 €**



Bruxelles, le 8 juin 2019

Bernard Bayot,

Président, au nom du Conseil d'Administration.

---

Annexe : rapport spécial du Conseil d'administration du 3 mai 2019 sur le respect des conditions d'agrément CNC

**Annexe : Rapport spécial du Conseil d'administration de NewB SCE**  
**en tant que société coopérative européenne agréée par le Conseil National de**  
**la Coopération**

Conformément à l'article 1, § 7, de l'arrêté royal du 8 janvier 1962 fixant les conditions d'agrément des sociétés coopératives (ci-après l'Arrêté royal), le Conseil d'administration de la société coopérative européenne à responsabilité limitée NewB (ci-après NewB) a établi le présent rapport spécial afin de justifier que les conditions d'agrément au Conseil National de la Coopération, en particulier celles visées au § 1<sup>er</sup> 6° et 8° du même article, sont rencontrées. Ce rapport spécial a été approuvé par le Conseil d'administration du 3 mai 2019 et sera annexé au rapport de gestion.

**1. Admission et exclusion des associés (Art. 1, § 1, 1°, et 1, § 2, de l'Arrêté royal)**

L'admission en tant que coopérateur est volontaire et prévue par l'article 9 des Statuts. L'admission et l'exclusion des associés relève de la compétence du Conseil d'administration. Une admission ne peut être refusée que si le candidat coopérateur ne répond pas aux conditions générales d'admission prévues par les Statuts et le Conseil d'administration, en particulier l'adhésion aux valeurs reprises à l'article 3 des Statuts. Un associé ne peut être exclu que s'il cesse de remplir les conditions générales d'admission ou s'il commet des actes contraires aux intérêts de la société. La décision d'exclusion doit être motivée<sup>12</sup>.

**2. Avantage économique et/ou avantage social pour les associés (Art. 1, § 1, 6°, de l'Arrêté royal)**

---

<sup>12</sup> Il en va de même en pratique en cas de refus d'admission ; les statuts seront toutefois modifiés lors de la prochaine modification statutaire pour le prévoir expressément.



NewB n'octroie pas de ristournes à ses associés.

En tant que société coopérative travaillant à la création d'un nouvel établissement de crédit coopératif, NewB offre actuellement à ses associés une gamme de produits d'assurance ainsi qu'une carte de paiement.

Un avantage économique est accordé aux coopérateurs sociétaux (catégorie A) que les titulaires de la carte de paiement GoodPay ont choisi comme bénéficiaires du GoodGift et qui reçoivent un montant de 5 cents pour chaque achat effectué par le titulaire de la carte de paiement.

### **3. Politique d'administration de la société (Art. 1, § 1, 4° et 7°, art. 1, § 4, et art. 1, § 6, de l'Arrêté royal)**

Conformément à l'article 14 des Statuts, la société est administrée par un Conseil d'administration composé de sept membres au moins, personnes physiques, actionnaires ou non, nommés par l'Assemblée générale sur proposition du Conseil d'administration. Ils sont nommés pour six ans et sont rééligibles. Le mandat des administrateurs peut à tout moment être révoqué par décision de l'Assemblée générale.

Les mandats des administrateurs sont gratuits. Toutefois, les administrateurs chargés d'une délégation comportant des prestations spéciales ou permanentes peuvent se voir attribuer des rémunérations. Cette rémunération ne peut consister en une participation aux bénéfices de la société et doit respecter les échelles de rémunération fixées par NewB.

Le Conseil d'administration élit parmi ses membres un président et un ou plusieurs vice-président(s).

Le contrôle du respect des valeurs de la société, mentionnées à l'article 3 des Statuts, est confié à un Comité sociétal dont les membres sont nommés par l'Assemblée générale pour un terme renouvelable de trois ans.

Le contrôle de la situation financière, des comptes annuels et de la régularité des opérations est confié à un ou plusieurs commissaires nommés, pour un terme renouvelable de trois ans par l'Assemblée générale parmi les membres, personnes physiques et morales, de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises.

### **4. Prise de décisions lors de l'Assemblée générale (Art. 1, § 1, 2° et 3° de l'Arrêté royal)**

Chaque associé a droit à une voix, quel que soit le nombre de ses parts, et chaque associé dispose des mêmes droits et obligations.

L'Assemblée générale se compose de tous les actionnaires. Elle se réunit au moins une fois par an sur convocation du Conseil d'administration. Une Assemblée extraordinaire est convoquée sur demande de coopérateurs représentant dix pour cent du nombre total de voix.

#### **Rapport de Gestion 2019**





Les décisions sont prises selon les modalités définies aux articles 24 à 26 des Statuts. Quel que soit le nombre des actionnaires présents ou représentés, les décisions sont prises à la majorité simple des votes valablement exprimés. En outre, le vote doit remporter la majorité absolue des voix de chaque catégorie de coopérateurs. Toutefois, si l'Assemblée générale est appelée à se prononcer sur une décision entraînant la modification des statuts, elle ne délibère valablement sur une première convocation que si les membres présents ou représentés représentent au moins la moitié du nombre total des inscrits. Lors d'une deuxième convocation, aucune condition de quorum n'est requise. Ces décisions entraînant la modification des statuts doivent réunir au moins les quatre/cinquième des voix présentes et représentées de chaque catégorie de coopérateurs.

Les associés peuvent se faire représenter par un seul autre associé et chaque associé ne peut représenter qu'un seul autre.

#### **5. Politique de répartition des bénéfices sur l'exercice (Art. 1, § 1, 5° de l'Arrêté royal)**

L'article 33 des Statuts fixe la répartition du bénéfice de l'exercice. Après avoir affecté les sommes nécessaires aux réserves exigées par la loi, un dividende peut être octroyé. Le dividende est exprimé en pourcentage de la valeur nominale des parts. En aucun cas le dividende ne peut être supérieur à 6% de la valeur nominale des parts sociales après retenue du précompte mobilier. A ce jour, il n'a pas été possible de distribuer de dividendes.

#### **6. Initiatives prises dans le cadre de l'information et de la formation des membres, actuels et potentiels, et de l'information du grand public (Art. 1, §1, 8° de l'Arrêté royal)**

La société a pour but de satisfaire aux besoins et au développement des activités économiques et/ou sociales de ses membres au travers de la création et de l'exploitation d'un nouvel établissement de crédit coopératif en Belgique afin d'offrir un service financier simple, sûr et durable à tous les citoyens, aux associations, aux mouvements sociaux et aux entrepreneurs. Pour arriver à cette fin, NewB propose d'ores et déjà des produits d'assurances et une carte de paiement.

NewB est impliquée dans la vie économique locale, ce qui lui permet d'être particulièrement attentive aux besoins de ses membres actuels et futurs et d'être ainsi apte à fournir la solution qui correspond le mieux à leurs besoins tant privés que professionnels.

Une partie des ressources de NewB est consacrée à l'information et à la formation de ses membres, actuels et potentiels, et du grand public au travers de différentes initiatives et événements :

- une dizaine de réunions locales en Flandre et en Wallonie sont organisées en amont de l'assemblée générale annuelle afin d'informer et faire participer nos coopérateurs au développement du projet ;
- une newsletter est envoyée sur base mensuelle aux coopérateurs citoyens, organisations ainsi qu'aux non-coopérateurs inscrits à la newsletter ;
- le jour de l'AG se tient en matinée soit une conférence soit des ateliers en petits groupes sur des sujets spécifiques liés à NewB et/ou à la finance éthique.